

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1881.

Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1882 ⁽¹⁾.

AMENDEMENT DU GOUVERNEMENT.

A. M. le Président de la Chambre des Représentants.

Bruxelles, le 11 novembre 1881,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir un amendement à l'article 10 du budget des non-valeurs et remboursements, pour l'exercice 1882, libellé comme suit :

ART. 10. Marine. Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. Remboursement de droits de pilotage, de phares et fanaux.

CHIFFRES		Augmentation	OBSERVATIONS.
primitif.	modifié.		
140,000	250,000	110,000 ⁽¹⁾	⁽¹⁾ Cette augmentation est proposée pour mettre le chiffre de l'allocation d'accord avec la réalité des faits.

Par suite de cet amendement, le total du dit budget doit être porté à 1,593,500 francs.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

⁽¹⁾ Budget, n° 83, XII (session de 1880-1881).